

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres : 13
Membres en exercice : 13
Membres présents : 8
Membres absents : 5
Date de la convocation : 25 février 2025

Séance du 13 mars 2025

Sous la Présidence de Christian OST, Vice-Président

Membres élus présents : Christian OST, Sandra PETER, Bernard SAETTLER, Elisabeth TAGLANG.
Membres nommés présents : Eddy COUSINARD, Patricia GONZALEZ, Georges HAYEK, Geneviève THOMASSIN.
Membres absents excusés : Michela COLNAGHI-PIERRE, Cécile DELATTRE, Betty SCHALL, Isabelle UNTEREINER.

Délibération n° : 02/2025

Compte de Gestion 2024

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024 ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- considérant la régularité ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le compte de gestion 2024.

Certifié conforme et exécutoire,
Le 13 mars 2025,

La Présidente,
Cécile DELATTRE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres : 13
Membres en exercice : 13
Membres présents : 8
Membres absents : 5
Date de la convocation : 25 février 2025

Séance du 13 mars 2025

Sous la Présidence de Christian OST, Vice-Président

Membres élus présents : Christian OST, Sandra PETER, Bernard SAETTLER, Elisabeth TAGLANG.
Membres nommés présents : Eddy COUSINARD, Patricia GONZALEZ, Georges HAYEK, Geneviève THOMASSIN.
Membres absents excusés : Michela COLNAGHI-PIERRE, Cécile DELATTRE, Betty SCHALL, Isabelle UNTEREINER.

Délibération n° : 03/2025

Compte Administratif 2024

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'instruction comptable M57.
- Vu les écritures en dépenses et en recettes pour l'exercice 2024.

La Présidente n'étant pas présent dans la salle lors du délibéré,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

ADOpte

Le Compte Administratif 2024 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section fonctionnement	40 790.47 €	61 251.62 €	20 461.15 €
Section investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	40 790.47 €	61 251.62 €	20 461.15 €
Résultat clôture 2024	/	/	20 461.15 €

Adopté à l'unanimité.

Certifié conforme et exécutoire,
Le 13 mars 2025,

La Présidente,
Cécile DELATTRE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres : 13
Membres en exercice : 13
Membres présents : 8
Membres absents : 5
Date de la convocation : 25 février 2025

Séance du 13 mars 2025

Sous la Présidence de Christian OST, Vice-Président

Membres élus présents : Christian OST, Sandra PETER, Bernard SAETTLER, Elisabeth TAGLANG.
Membres nommés présents : Eddy COUSINARD, Patricia GONZALEZ, Georges HAYEK, Geneviève THOMASSIN.
Membres absents excusés : Michela COLNAGHI-PIERRE, Cécile DELATTRE, Betty SCHALL, Isabelle UNTEREINER.

Délibération n° : 04/2025

Affectation du résultat 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la norme M57.

Vu Le compte administratif 2024

Vu Le compte de gestion 2024

CONSIDERANT que le comptable de la commune approuve l'affectation du résultat 2024 sur la base de la concordance du compte administratif 2024 et du compte de gestion 2024 ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2024 présente un excédent de fonctionnement de 20 461.15 euros.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

PREND ACTE

de l'excédent de fonctionnement dégagé par le Compte Administratif 2023 pour un montant 20 461.15 euros pour le seul exercice 2024

DECIDE

d'affecter ce résultat global de 20 461.15 euros comme suit :

affectation en section de fonctionnement à l'excédent reporté au budget primitif 2024 (report à nouveau compte 002) : 20 461.15 €

Adopté à l'unanimité.

Certifié conforme et exécutoire,
Le 13 mars 2025,

La Présidente,
Cécile DELATTRE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres : 13
Membres en exercice : 13
Membres présents : 8
Membres absents : 5
Date de la convocation : 25 février 2025

Séance du 13 mars 2025

Sous la Présidence de Christian OST, Vice-Président

Membres élus présents : Christian OST, Sandra PETER, Bernard SAETTLER, Elisabeth TAGLANG.

Membres nommés présents : Eddy COUSINARD, Patricia GONZALEZ, Georges HAYEK, Geneviève THOMASSIN.

Membres absents excusés : Michela COLNAGHI-PIERRE, Cécile DELATTRE, Betty SCHALL, Isabelle UNTEREINER.

Délibération n° : 05/2025

Budget primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M57

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

ADOPTE

le Budget Primitif 2025 dont la balance générale s'établit comme suit :

- dépenses de fonctionnement :	52 461.15 €
- recettes de fonctionnement :	52 461.15 €
- balance :	0 €
- dépenses d'investissement :	0 €
- recettes d'investissement :	0 €
- balance :	0 €
- balance générale :	0 €

Par ailleurs, dans le cadre de la M57, le conseil d'administration délègue à la Présidente, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements feront l'objet d'une information auprès du conseil d'administration du C.C.A.S. lors de leur plus proche séance.

Adopté à l'unanimité

Certifié conforme et exécutoire
Le 13 mars 2025,

La Présidente,
Cécile DELATTRE

